

Dans l'agglomération,
C'est facile à vélo !

CARTE SIMPLIFIÉE DU RÉSEAU CYCLABLE

Dans le Pays de Montbéliard

170 km
de pistes cyclables



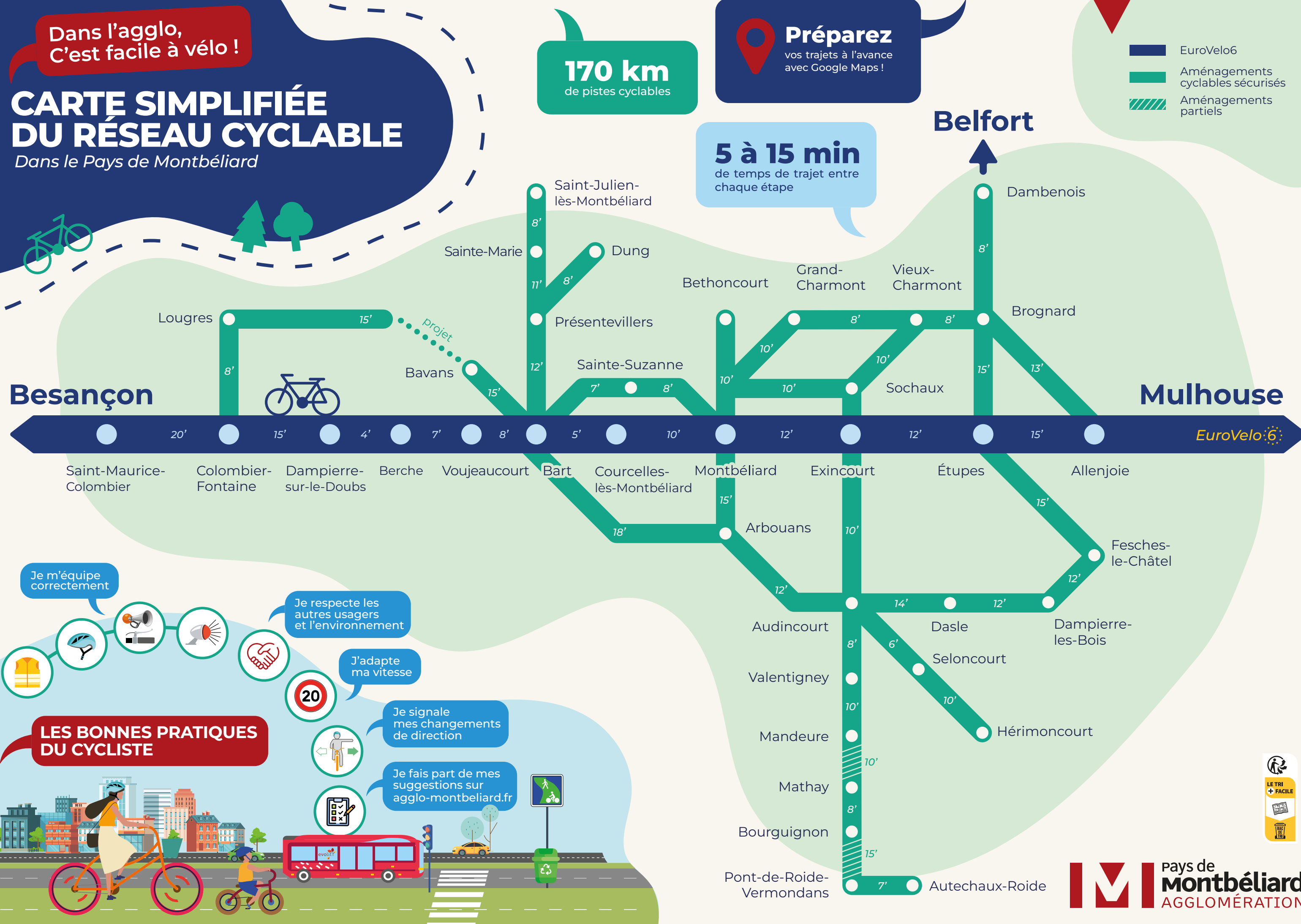
Préparez

vos trajets à l'avance
avec Google Maps !

5 à 15 min

de temps de trajet entre
chaque étape

- EuroVelo6
- Aménagements cyclables sécurisés
- Aménagements partiels



Je m'équipe
correctement

Je respecte les
autres usagers
et l'environnement

J'adapte
ma vitesse

Je signale
mes changements
de direction

Je fais part de mes
suggestions sur
agglo-montbeliard.fr

**LES BONNES PRATIQUES
DU CYCLISTE**



© Création - impression : Pays de Montbéliard Agglomération - Août 2026 / Crédits illustrations : PMA

DANS L'AGGLO, C'EST FACILE À VÉLO !

Changer nos habitudes de déplacement est un défi majeur pour l'avenir du territoire. C'est pourquoi Pays de Montbéliard Agglomération déploie une politique cyclable ambitieuse pour faire du vélo une solution sécurisée et agréable pour tous vos trajets quotidiens.

Avec **plus de 170 kilomètres d'aménagements cyclables** et de voies vertes (dont l'EuroVelo6), l'Agglomération maille le territoire pour garantir des déplacements sereins, que ce soit pour aller au travail, faire vos courses ou vous détendre. Pour faciliter votre quotidien, ce réseau s'accompagne d'équipements et de services adaptés : ateliers réparations en libre-service, parkings dédiés, panneaux d'information... Alors, vous aussi, adoptez le réflexe vélo !

Allez-y en vélo !

Tous les sites communautaires sont équipés de parkings dédiés.



UN COUP DE POUCE POUR PASSER À L'ÉLECTRIQUE



Bénéficiez du « **Chèque Vélo** » de **100 €** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), cumulable avec le « **Bonus écologique** » de l'État et les aides de certaines communes.

→ Plus d'infos : agglo-montbeliard.fr > Vivre ici > Se déplacer à vélo

#SE DÉPLACER AUTREMENT



Pour vos déplacements
dans l'agglomération, pensez vélo !



**pays de
Montbéliard**
AGGLOMÉRATION

DES SERVICES POUR VOUS FACILITER LE VÉLO

ENVIE DE TESTER AVANT D'ACHETER ?

Au quotidien : Profitez de **vélit'Y**, le service de **location longue durée** de l'Agglomération (via le réseau Évolit'Y), pour tester le vélo à assistance électrique sur vos trajets réguliers.

Pour une escapade : Louez votre vélo à la journée ou au week-end auprès de l'**Office de Tourisme du Pays de Montbéliard**, labellisé « Accueil Vélo » (VAE ou VTC pour les plus courageux !).

→ Plus d'infos : agglo-montbeliard.fr > Vivre ici > Se déplacer à vélo

PENSEZ À LA SECONDE MAIN !

La Recyclerie des Forges répare et propose des vélos remis à neuf à des prix compétitifs.

→ Rendez-vous au 55 avenue Foch à Audincourt (Tel : 03 39 30 00 79).



**Un vélo bien entretenu,
c'est l'esprit tranquille**

Pour rouler en toute sécurité et prolonger la vie de votre monture, un entretien régulier est indispensable.

BESOIN D'UN COUP DE MAIN ?

L'association **Vélocité du Pays de Montbéliard** vous accompagne et vous propose un atelier d'auto-réparation.

→ Plus d'infos : www.velocite-pm.jimdofree.com

ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ



FREINS

Freins avant et arrière



GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT

Pour tout cycliste et son passager lorsque la visibilité est insuffisante



AVERTISSEUR SONORE

Obligatoire pour prévenir en cas de danger



FEUX

Jaune ou blanc à l'avant, rouge à l'arrière



DISPOSITIFS RÉTRORÉFLÉCHISSANTS

Rouge à l'arrière, blanc à l'avant, orange sur les côtés et les pédales



SIÈGE ENFANT

Obligatoire jusqu'à 5 ans



CASQUE

Obligatoire jusqu'à 12 ans

RAPPEL DE SIGNALISATION



Débouché de cyclistes venant de droite ou gauche



Accès interdit aux cyclomoteurs



Début et fin de voie verte



Sens interdit à tous les véhicules, exceptés les cycles



Indication de début et de fin de pistes ou de bandes cyclables conseillées et réservées aux cycles



Conditions particulières de circulation : cyclistes à double sens



Début et fin de pistes ou de bandes cyclables obligatoires et réservées aux cycles



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Début et fin d'une zone de rencontre, limitée à 20 km/h



Aire piétonne (autorisée aux cycles sauf mention contraire)



Début et fin d'une zone limitée à 30 km/h



Couloir de bus autorisés aux cyclistes



Accès interdit aux cycles



Autorisation conditionnelle de franchissement du carrefour à feux pour les cycles (la flèche indiquant l'autorisation)

NUMÉROS
D'URGENCE

112 Urgences
européennes

15 SAMU

18 Pompiers

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DU PAYS DE MONTBÉLIARD !

14 circuits cyclo-touristiques illustrés vous accompagnent pas à pas à travers le territoire.

Disponibles en **version papier** dans les principaux points d'informations touristiques et en flashant ce qrcode.

Tracés GPX téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme :

→ paysdemontbeliard-tourisme.com/boucles-cyclo



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

